

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL
15 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur HITTLER Charles, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Charles HITTLER, Maire, Messieurs Daniel FILIPPI, Patrick FINCK, Alain LORNE, Mesdames Cynthia LESAGE, Carole MORIZOT, Anne LOISEAU, Adjoint au Maire, M Michel DESCHAMPS, conseiller délégué, Messieurs Bernard WOZNIK, Eric ALBERT, Denis PAUTRAT, Jean-François PAX, David BION, Nabil RICHARD, Mesdames, Karinne DAIRE, Gislaine HERBLOT, Laurence SHAW, Florence HULOT, Sylvia DRION, Marie-Laure FERON.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Annie SOUCAT a donné pouvoir à Mme Karinne DAIRE
Mme Karine TEUFEL a donné pouvoir à M Patrick FINCK
M. Camille COUSIN a donné pouvoir à M. Nabil RICHARD

Secrétaire de Séance : Madame Cynthia LESAGE est désignée secrétaire de séance en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024

Votes : Pour : 23

Contre :

Abstentions :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 (BUDGET PRINCIPAL M57)

Après avoir présenté les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1° **DONNE ACTE** de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		890.936,75		231.916,26		1.122.853,01
Opérations de l'exercice	2.715.681,70	3.174.297,15	764.522,80	290.479,45	3.480.204,50	3.464.776,60
TOTAUX	2.715.681,70	4.065.233,90	764.522,80	522.395,71	3.480.204,50	4.587.629,61
Résultats de clôture		1.349.552,20	242.127,09			1.107.425,11
Restes à réaliser			106.028,86	148.593,22	106.028,86	148.593,22
Totaux cumulés						
RESULTATS DEFINITIFS A REPORTER		1.349.552,20	199.562,73			

2° **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur le Maire est sorti lors du vote du compte administratif

Votes : Pour : 22

Contre :

Abstentions : 0

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Ayant pris connaissance des résultats des comptes de gestion établis par le Service de Gestion Comptable de Romilly sur Seine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CONSTATE** que les écritures passées par Monsieur le Responsable du SGC de Romilly sur Seine au titre de la gestion de l'exercice 2023 sont conformes à celles du compte administratif 2023

Votes : Pour : 23

Contre :

Abstentions : 0

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

AFFECTATION DU RÉSULTAT :

Le compte administratif 2023 du budget général fait apparaître en résultat global :

- un excédent de fonctionnement de 1.349.552,20 €
- un déficit d'investissement de 242.127,09 €
- des dépenses engagées non mandatées 106.028,86 €
- des recettes engagées non reçues 148.593,22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à l'affectation du résultat en inscrivant :

- la somme de 242.127,09 € à l'article 001 dépenses d'investissement
- la somme de 1.149.989,47 € à l'article 002 recettes de fonctionnement
- la somme de 199.562,73 € à l'article 1068 recettes d'investissement

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF M57 :

- **ADOpte** le projet de budget primitif M57 pour l'exercice 2024, voté au chapitre, et présenté en équilibre à 4.326.760 €uros en section de fonctionnement et à 2.263.385 €uros en section d'investissement.

Votes : Pour : 19

Contre :

Abstentions : 4

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur propose de maintenir les taux appliqués en 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 22,43 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,00 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,22 %
- cotisation foncière des entreprises : 17,21 %

CHARGE Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Votes : Pour : 23

Contre :

Abstentions : 0

RÉPARATION DE BORDURES ET REMPLACEMENT D'AVALOIR - RUE DE TROYES (RD 677)

Lors des travaux route de Troyes, il a été constaté que des bordures de trottoirs et des avaloirs sont abîmés. Il est nécessaire de procéder au remplacement de bordures et caniveaux dégradés et de remplacer un avaloir. Ces derniers travaux sont à la charge de la ville d'Arcis.

Le plan de financement est le suivant :

Montant du projet	26 040 €
Base subventionnable HT	21 700 €
Subventions :	
Département 25 %	5 425 €
Fonds propres	16 275 €
TVA	4 340 €
Total	26 040 €

Des travaux supplémentaires d'environ 7000 € devront être réalisés. La demande de subvention sera faite sur la base du nouveau devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une subvention auprès des services du Conseil Départemental (25 %)
- **APPROUVE** le plan de financement
- **INSCRIT** la somme au budget communal
- **DEMANDE** au Département l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de l'aide sollicitée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Votes : Pour : 23

Contre :

Abstentions : 0

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- Proposition de label pour l'accueil des véhicules d'époque. Ce label sera attribué aux communes, petites ou grandes, qui favorisent l'accès et le stationnement des véhicules d'époque dans leur centre-ville, soutenant ainsi leur développement touristique et la découverte de leur patrimoine local en patrimoine roulant.

L'inauguration aura lieu le 28 avril à la mairie.

M BION indique que l'orchestre aubois des jeunes jouera le samedi 27 avril à 18 h à la salle des fêtes

Monsieur le Maire :

- La nouvelle maison « Ages et Vie » ouvre à Plancy
- Rappelle qu'une présentation avec l'EPFGE aura lieu le 24 avril à 18 h dans la salle de conseil
- Rappelle que la commune est toujours à la recherche de bénévoles pour la reconstitution historique

M FILIPPI indique que la nouvelle signalisation d'intérêt local sera terminée mi-juin.

Mme LOISEAU informe que la CCAMR inaugurera un chemin de randonnée entre Villette et Pouan le 25 mai et la 2^{ème} route de la craie le 2/06/24

Monsieur le Maire informe que le 50^{ème} anniversaire du jumelage aura lieu le 1/2/3 mai 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20

Cynthia LESAGE
Secrétaire de séance

Charles HITTLER
Maire